



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le jeudi 27 juillet 2017

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 13-07/17 /Cab/Com

Communiqué

Relance de la production locale d'aliments pour animaux.

A l'issue d'un travail de concertation avec les professionnels du monde agricole, l'équipe du Médiateur des relations commerciales agricoles a présenté le 26 juillet, ses recommandations pour relancer la production locale d'aliments pour animaux.

Après plusieurs années de diminution de l'activité de fabrication en Guyane, le système de subvention en place avait conduit à un quasi arrêt de fonctionnement de l'usine en 2017 au profit du développement des importations. Or cette production représente un atout fort pour l'élevage en Guyane car, outre la création d'emplois directs et le contrôle sur place de la qualité des matières premières utilisées, elle permet aux filières animales d'être moins fragiles en cas de rupture d'approvisionnement et pourrait inciter au développement d'autres productions agricoles locales (céréales, minoterie). Le travail de concertation mené par l'équipe du médiateur a permis de concilier les différentes positions et de recueillir un large consensus des professionnels agricoles sur un accord permettant de redémarrer avant la fin de l'année 2017 la production d'aliments du bétail en Guyane.

Les professionnels ont ainsi approuvé l'organisation proposée visant à permettre :

- Le redémarrage de l'usine locale d'aliments (en lui garantissant un contingent de subvention de 50% de l'enveloppe attribuée aux aliments pour animaux);
- La mise en place d'un suivi de la qualité de l'aliment produit localement ;
- Le maintien d'une concurrence via le maintien d'une possibilité d'importation d'aliments (maintien du montant du RSA à l'import avec diminution du contingent);
- Une stabilité des coûts d'achat d'aliments pour les éleveurs professionnels ;
- Une évolution du dispositif sur 2019 et 2020 afin d'accompagner au mieux la montée en régime de l'usine.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des professionnels, l'accord scellé hier constitue un pas important vers la diminution de la part des importations dans l'économie locale et le développement d'une production de proximité.